

Troubles sociopolitiques de 2005

LES ORPHELINS DES VICTIMES VONT BÉNÉFICIER D'UNE AIDE DE L'ETAT PENDANT 5 ANS Page 7



RENTREE ACADEMIQUE 2022-2023 à L'UL

L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE LOMÉ OUVRE SES PORTES Page 8

N° 780 du 31 août 2022

Prix 250 F cfa

LE MESSENGER

Hebdomadaire Togolais d'Informations Générales et de Publicité

LE MESSENGER
Notre application est disponible

Gardez l'actualité togolaise partout en poche sur votre téléphone android

GET IT ON Google Play

Togo/ Gouvernance des entreprises

Le conseil des ministres du 25 août dernier a abordé plusieurs sujets. Entre autres sujets, celui relatif à l'aviation civile, du conseil national de la jeunesse, de la COVID-19, de la Cybersécurité, mais aussi de la gouvernance des entreprises.

Ce dernier sujet, qui est d'une importance capitale, a fait cas d'un code de bonne conduite des représentants de l'Etat dans les organes de gouvernance des entreprises publiques, des établissements publics nationaux et dans les comités ainsi que dans les entreprises privées à participation publique, et vient palier à un manquement constaté dans les structures citées.

En effet, des critiques ne manquent pas dans la manière dont la ges-



tion de ces structures est faite. Il est loisible de voir des écarts de certains responsables des structures étatiques, sensés apporter des directives

pour la bonne marche des affaires, avoir des comportements aux antipodes de la moralité. Le projet de décret va corriger plusieurs pratiques

qui ont cours et qui empêchent la mise en œuvre correcte de la politique du gouvernement inscrite dans la feuille de route 2020-2025. Du conseil de

surveillance, en passant par les conseils d'administration, des directions, certains se comportent comme des loups dans la bergerie... Page 3

Tous mes services au bout du doigt ?

Clic, Appli TMoney !

Distributeur Officiel de BANK Togo en Mobile Money
Avancer. Pour vous. Pour tous.



TMoney

Disponible sur Google Play

Téléchargez et utilisez gratuitement l'Appli.



Marchés publics au Togo

LE TAUX DE REDEVANCE PASSE DE 1,5% À 0,75%

Malgré la résilience, continuer à bénéficier de l'amélioration d'un climat de l'investissement privé reste le vœu des entrepreneurs et surtout ceux titulaires d'une commande publique au Togo. Et très bien déterminé à mettre en place des dispositifs qui aident le secteur privé à se développer, à créer des emplois et à réduire la pauvreté, le gouvernement togolais vient de prendre une décision importante en faveur des investisseurs privés

Ainsi, Jeudi dernier en conseil des ministres, il a été adopté un projet de décret qui au-delà de fixer les modalités de recouvrement et d'affectation, baisse le taux de la redevance de régulation du système des marchés publics.

De 1,5%, le montant des marchés publics hors taxes passe désormais à 0,5%. Une diminution de moitié dans le but d'alléger sensiblement le poids des charges des opérateurs économiques afin de poursuivre selon,

le conseil des ministres les réformes initiées depuis lors pour renforcer et dynamiser le climat des affaires mais surtout le cadre normatif de la commande publique. En raison de la part considérable que la redevance représente dans les finances des entreprises, sa réduction en plus d'être un soulagement pour les patrons d'entreprise engagés dans l'exécution des marchés publics au Togo, démontre la volonté du chef de l'Etat à faire avancer le pays.

De 20% en 2018 à 25% en 2020 de part d'attribution aux jeunes et aux femmes, la commande publique est également pour le Président de la République Faure GNASSINGBE un outil d'accompagnement de l'initiative privée.

De ce fait, elle a besoin de transparence et d'efficacité. En juillet dernier, un autre décret adopté fixait et précisait les règles qui régissent la préparation, la passation, le contrôle, l'exécution et



la régulation des marchés publics. Son adoption favorise depuis lors une meilleure gestion des acquisitions, une célérité des procédures, un renforcement du

climat des affaires, une professionnalisation des acteurs et une amélioration de la consommation des crédits budgétaires.

Le messenger&www.unir.tg

LA PIA CERTIFIÉE ISO POUR SES CAPACITÉS HORS PAIR

En tant que grande infrastructure, l'objectif de la Plateforme industrielle d'Adetikopé (PIA) est de mettre à disposition des acteurs, les outils nécessaires pour la production et la transformation sur place des produits locaux, favoriser l'industrialisation du pays. Un an après son lancement, la plateforme a gravi plusieurs échelons.

La PIA a reçu les certifications ISO. Décernées par la compagnie FrenchCert UK LTD, elles sont de trois ordres : ISO 9001:2015 – ISO 14001:2015 – ISO 45001:2018. La plateforme industrielle a donc rempli les critères de management, de qualité et d'expertise.

Une certification opportune

Cette distinction confirme l'importance et les capacités excellentes dont dispose la zone industrielle. Bien que sa création remonte seulement à une année, la PIA a obtenu de bons résultats en termes d'investissements, de création d'emplois et de construction d'entreprises. Les certifications, à part révéler la valeur de la plateforme, amélioreront ses performances et optimiseront le développement du secteur industriel et économique du Togo.

Avantages de la certification

Il découle des certifications ISO des avantages pour la plateforme elle-même, mais aussi pour les clients ainsi que la population. Tout d'abord, la sécurité et la qualité des services proposés par les entreprises installées dans le secteur sont garanties.

De plus, elles sont destinées à afficher de meilleurs résultats



avec une amélioration de la productivité. Les normes ISO constituent un meilleur référentiel sur le plan national comme à l'international. Par ailleurs, elles assurent une meilleure satisfaction des clients et des employés. L'efficacité de la plateforme ne souffre plus dés-

ormais d'aucune contestation. Cela est une avancée majeure vers une croissance forte et inclusive.

La PIA est ambitieuse

L'ambition de la plateforme est d'engendrer 35 000 emplois directs et indirects pour réduire le

chômage chez les femmes et les jeunes. 300 emplois sont déjà créés et, pour son industrie de textile, le recrutement de 1 000 jeunes a été lancé il y a plusieurs mois.

Par ailleurs, un port sec y est rendu opérationnel depuis janvier 2022. Ce dernier dispose

d'une capacité de 12 500 conteneurs et est implanté sur 20 hectares. A part tout cela, la PIA suscite de l'intérêt auprès de nombreuses structures. Des entreprises, notamment dans le domaine de l'automobile, textile et de la transformation sont déjà installées dans la zone.

Togo/ Gouvernance des entreprises

L'ETAT VEUT ENCADRER SES REPRÉSENTANTS...

Le conseil des ministres du 25 août dernier a abordé plusieurs sujets. Entre autres sujets, celui relatif à l'aviation civile, du conseil national de la jeunesse, de la COVID-19, de la Cybersécurité, mais aussi de la gouvernance des entreprises.

Ce dernier sujet, qui est d'une importance capitale, a fait cas d'un code de bonne conduite des représentants de l'Etat dans les organes de gouvernance des entreprises publiques, des établissements publics nationaux et dans les comités ainsi que dans les entreprises privées à participation publique, et vient palier à un manquement constaté dans les structures citées.

En effet, des critiques ne manquent pas dans la manière



dont la gestion de ces structures est faite. Il est loisible de voir des écarts de certains responsables des structures étatiques, sensés apporter des directives pour la bonne marche des affaires, avoir des comportements aux antipodes de la moralité. Le projet de décret va corriger plusieurs

pratiques qui ont court et qui empêchent la mise en œuvre correcte de la politique du gouvernement inscrite dans la feuille de route 2020-2025. Du conseil de surveillance, en passant par les conseils d'administration, des directions, certains se comportent comme des loups dans la bergerie...

Il faut donc y remédier. D'où l'importance d'un tel projet de décret.

« Le conseil a ensuite examiné et adopté un projet de décret portant code de bonne conduite des représentants de l'Etat dans les organes de gouvernance des entreprises publiques, des établissements publics nationaux et dans les comités ainsi que dans les entreprises privées à participation publique. »

les comités ainsi que dans les entreprises privées à participation publique.

S'inscrivant dans la dynamique de poursuite des actions de modernisation de notre pays et plus spécifiquement de renforcement de ses structures, ce décret définit les règles et obligations qui régissent l'exercice de la fonction du représentant de l'Etat dans les organes de gouvernance des entreprises publiques, des établissements publics nationaux et dans les comités ainsi que dans les entreprises privées à participation publique.

Son adoption permettra de maintenir le respect des principes d'intégrité, de loyauté et de professionnalisme des représentants des ministères au sein des organes de gouvernance et/ou comités », précise le communiqué du conseil des ministres à cet effet.

COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES DU 25 AOÛT 2022

Le conseil des ministres s'est réuni ce jeudi 25 août 2022 sous la présidence de Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, Président de la République.

A l'entame du conseil, Madame le Premier ministre a présenté, au nom du gouvernement et en son nom propre, les admirations du gouvernement à Son Excellence Monsieur le Président de la République pour la reconnaissance accordée à notre pays par l'Organisation mondiale de la santé pour avoir éliminé quatre (4) maladies tropicales négligées (MTN).

Elle a souligné la qualité du leadership du Chef de l'Etat qui a permis la mise en œuvre de stratégies idoines pour l'élimination du Ver de Guinée, la Filariose Lymphatique, la Trypanosomiase Humaine Africaine, le Trachome qui étaient endémiques au Togo, maladies qui touchent essentiellement les populations les plus vulnérables.

Le conseil a ensuite examiné quatre (04) projets de décret et écouté quatre (04) communications

I-Au titre des projets de décret,

Le conseil a examiné et adopté en deuxième lecture le projet de décret fixant les modalités de détermination des redevances pour services rendus par l'Agence nationale de l'aviation civile (ANAC). Ce décret définit les conditions dans lesquelles le conseil d'administration de l'ANAC peut définir l'assiette et les modalités de perception des redevances.

L'adoption de ce texte permettra de préciser le cadre général dans lequel ces redevances sont perçues tout en tenant compte de la compétitivité de notre plateforme aéroportuaire et des règles internationales régissant la matière.

Le conseil a ensuite examiné et adopté un projet de décret relatif à la qualification des prestataires de services de confiance de cybersécurité et des produits de sécurité et à l'agrément des centres d'évaluation.

Le gouvernement, au cours de ces dernières années, a opéré des réformes structurelles dans le domaine du numérique, répondant ainsi à l'ambition de faire du Togo une référence régionale dans le digital. A cet effet, une attention particulière est accordée à la cybersécurité dans le but de faire de notre pays un modèle dans ce domaine.

C'est dans cette dynamique que s'inscrit le présent décret dont l'objectif est de déterminer les règles relatives à la procédure de qualification des prestataires de services de confiance de cybersécurité et des produits de sécurité, ainsi qu'à la procédure d'agrément des centres d'évaluation.

Son adoption permettra d'assurer une efficacité

dans la sécurisation des systèmes d'information des administrations et opérateurs de services essentiels.

Le conseil a ensuite examiné et adopté un projet de décret portant code de bonne conduite des représentants de l'Etat dans les organes de gouvernance des entreprises publiques, des établissements publics nationaux et dans les comités ainsi que dans les entreprises privées à participation publique.

S'inscrivant dans la dynamique de poursuite des actions de modernisation de notre pays et plus spécifiquement de renforcement de ses structures, ce décret définit les règles et obligations qui régissent l'exercice de la fonction du représentant de l'Etat dans les organes de gouvernance des entreprises publiques, des établissements publics nationaux et dans les comités ainsi que dans les entreprises privées à participation publique.

Son adoption permettra de maintenir le respect des principes d'intégrité, de loyauté et de professionnalisme des représentants des ministères au sein des organes de gouvernance et/ou comités.

Le conseil a enfin examiné et adopté un dernier projet de décret fixant le taux, les modalités de recouvrement et d'affectation de la redevance de régulation du système des marchés publics.

S'inscrivant dans la continuité des réformes visant à améliorer le climat des affaires et le cadre normatif de la commande publique, le présent projet de décret vise à baisser le taux de la redevance des marchés publics.

Ainsi, ce taux de redevance des marchés publics passe de 1,5% à 0,75%. Cette baisse significative permettra d'alléger le poids des charges des opérateurs économiques et titulaires d'un marché public.

Ces redevances permettront de renforcer les capacités du système des marchés publics et de garantir l'autonomie financière des organes de gestion des marchés publics. Ces ressources aideront à assurer une efficacité de ces organes dans leurs différentes missions.

II-Au titre des communications,

Le conseil a écouté une première communication relative à l'évolution de la pandémie à la Covid-19 au Togo ; présentée par le Coordonnateur national de la gestion de la riposte.

La présente communication vise à informer le conseil de l'évolution de la pandémie dans notre pays. Cette évolution est marquée par un ralentissement des contaminations qui rend nécessaire une adaptation des actions et mesures de riposte. Tout en appelant au maintien de la vigilance et à une adhésion à la campagne de vaccination en

cours, le conseil a instruit pour un allègement des mesures tant sur le plan sanitaire qu'organisationnel.

Le conseil a ensuite écouté une communication relative à la promotion des activités physiques et sportives de masse et l'instauration d'une journée du sport ; présentée par le ministre du sport et des loisirs.

La présente communication vise à solliciter l'autorisation du conseil pour l'instauration de la « journée du sport ». En effet, le renforcement de la pratique des activités sportives par la population togolaise permettra de prévenir et de maîtriser des maladies non transmissibles notamment l'obésité, le diabète, l'hypertension artérielle, les problèmes cardiovasculaires et psychologiques.

A travers l'instauration d'une journée au moins par mois consacrée au sport populaire, le gouvernement exhorte toutes les couches socio-professionnelles de notre pays à pratiquer des activités physiques et sportives afin d'améliorer le bien-être et la bonne santé pour une meilleure contribution au développement du pays.

Le conseil a ensuite écouté une communication relative au processus de renouvellement des instances du conseil national de la jeunesse ; présentée par le ministre du développement à la base, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes.

Cette communication a pour objectif de faire part au conseil, du lancement du processus électoral en vue du renouvellement du bureau exécutif national du conseil national de la jeunesse (CNJ), arrivé en fin de mandat. Elle a permis de présenter la nécessité d'adapter le décret déjà existant au contexte actuel, en tenant notamment compte de la décentralisation.

Pour rappel, le CNJ est une institution servant de cadre de concertation pour les jeunes en vue d'assurer leur pleine et effective participation au processus de développement du Togo.

Le conseil a enfin écouté une dernière communication relative à l'état d'exécution des projets d'investissement au 31 juillet 2022 ; présentée par le ministre de l'économie et des finances.

L'analyse de la situation des projets d'investissement du budget de l'Etat au 31 juillet 2022, base engagement, montre une évolution des taux d'exécution desdits projets dans les différents ministères.

Le conseil a salué cette avancée et a instruit les ministres à continuer un suivi régulier des performances de leurs départements afin d'accélérer la mise en œuvre des projets indispensables à l'inclusion sociale et à la création d'emplois.

Fait à Lomé, le 25 août 2022
Le Conseil des Ministres

Le Régiment Parachutiste Commando (RPC) de Kara a un nouveau chef de corps

LE LIEUTENANT-COLONEL ALI BOUWAKIBÈ

Le Lieutenant-Colonel ALI Bouwakibè a pris officiellement le commandement du Régiment Parachutiste Commando (RPC) ce samedi 27 août 2022 lors d'une cérémonie de passation de commandement présidée par le Colonel KOLEMAGAH Kassawa, Chef d'état-major de l'Armée de Terre. La cérémonie s'est tenue en présence des autorités militaires du 4ème secteur militaire, du Préfet de la Kozah et de certaines autorités civiles de la Préfecture de la Kozah.

Nommé par arrêté n° 22-00361 / MINARM/CAB/22 du 11 août 2022, le Lieutenant-Colonel ALI Bouwakibè, précédemment commandant du Groupement de Sécurité Présidentielle (GSP) a officiellement reçu le drapeau des mains du Colonel, Chef d'Etat-major de l'Armée de Terre symbolisant sa prise effective de fonction. Par la formule : « officiers, sous-officiers et militaires du rang du Régiment Parachutiste Commando, de par le Président de la République, chef des Armées, vous reconnaissez désormais pour chef, le Lieutenant-colonel ALI ici présent et vous lui obéirez en tout ce qu'il vous commandera pour le bien du service, l'exécution du règlement militaire, l'observation des lois et le succès des armes du Togo » prononcée par le Chef d'état-major de l'armée de terre lors de la remise du drapeau, il est désormais le 11ème Chef de corps du Régiment Parachutiste Commando.

Au terme de cette cérémonie solennelle déroulée devant le personnel de cette prestigieuse unité, les chefs de corps sortant, le Lieutenant-colonel KOMBATE Latiembè et entrant, le lieutenant-Colonel ALI Bouwakibè se sont retirés

au bureau réservé au chef de corps pour la signature des procès-verbaux en présence du chef d'état-major de l'armée de terre. Par la suite, les trois personnalités ont ensuite rejoint l'assistance pour le vin d'honneur au cours duquel chacun a délivré son allocution sous des regards admiratifs. Les premiers à monter au créneau furent les deux chefs de corps ; d'abord le sortant puis ensuite l'entrant.

Dans son allocution, le Lieutenant-colonel KOMBATE Latiembè a dit sa « fierté d'avoir eu le privilège d'être le Chef de corps du RPC ». Aujourd'hui, appelé à de nouvelles fonctions dans la partie septentrionale du Togo, il a passé en tout un (01) an et six (06) mois à la tête du Régiment Parachutiste Commando. Il est désormais le chef de corps du 2ème Bataillon d'Intervention Rapide (2ème BIR) initialement basé à Sotouboua et redéployé au nord du pays par permutation avec le 4ème Régiment d'Infanterie (4ème RI) et Commandant la force de l'Opération Koundjoaré.

A la suite de cette intervention ce fut le tour du Lieutenant-colonel ALI Bouwakibè de prendre la parole. Il a tenu d'abord à exprimer sa gratitude et ses remerciements à la haute hiérarchie militaire pour le choix



porté en sa modeste personne comme commandant le RPC. « L'accélération de la montée en puissance des Forces Armées Togolaises impulsée par le Chef de l'Etat permettra à n'en point douter de porter un coup d'arrêt à la menace terroriste » a-t-il martelé lors de son discours de circonstance. Le Lieutenant-colonel ALI Bouwakibè désormais commandant le RPC a fait sa formation initiale à l'Ecole de Formation des Officiers des Forces Armées Togolaises (EFOFAT Pya) de 1996 à 1999. Il est de la deuxième promotion baptisée « Promotion 13 Janvier ». Il a commandé la 6ème Compagnie du Régiment Commando de la Garde Présidentielle (6e Cie/RCGP) de 2006 à 2014, de 2017 à 2018 il a été adjoint au chef de corps du régiment com-

mando de la garde présidentielle avant de prendre les rênes du Groupement de Sécurité présidentielle de 2018 à 2022.

Dans son discours de circonstance, le Chef d'état-major de l'armée de Terre s'est adressé au chef de corps sortant en des termes élogieux pour le féliciter et le remercier au nom du Chef d'état-major général des FAT pour le travail abattu dans une période aussi courte passée à la tête du RPC. Aussi, lui a-t-il souhaité une bonne chance dans ses nouvelles responsabilités. A l'endroit du chef de corps de corps entrant, il l'a appelé à améliorer et à fructifier le potentiel humain et matériels laissé à son commandement tout en souhaitant plus d'innovation et de créati-

tivité en ne perdant pas de vue que l'unité qu'il commande désormais « fait partie des unités choc des Forces Armées Togolaises ». Il a rappelé la situation sécuritaire à laquelle est confrontée le Togo notamment la menace terroriste en invitant à la sauvegarde de l'intégrité territoriale. Vis-à-vis de la troupe, il s'est exprimé en ces termes : « je vous demande de le reconnaître comme votre chef et vous devez tous contribuer à la réussite des missions globales des FAT. Enfin, il les a invités à demeurer « loyaux, disciplinés, engagés, fidèles et soudés » derrière le nouveau chef. La cérémonie s'est achevée par la remise de la fiche de commandement au nouveau chef de corps.

Source : www.defense.gouv.tg

TICAD 8 : LE TOGO PLAIDE POUR PLUS D'ACTIONS COORDONNÉES EN FAVEUR DE LA PAIX ET DE LA SÉCURITÉ EN AFRIQUE

La Présidente de l'Assemblée nationale, Yawa Djigbodi Tsègan, a pris part à la 8ème conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique TICAD, au nom du Président de la République. Ces assises tenues à Tunis, ont porté essentiellement sur le renforcement du partenariat entre le Japon et l'Afrique et les nouveaux défis du continent. Au cours des travaux ce dimanche 28 août 2022, la Présidente de l'Assemblée nationale, Yawa Djigbodi Tsègan, a délivré le message du Togo, axé sur la paix et la sécurité en Afrique. Elle a présenté les différentes actions et mesures prises par le Togo en la matière.



La Présidente de l'Assemblée, a au prime abord, transmis les salutations du Président de la République aux co-organisateur de la TICAD 8, avant de partager

l'approche du Togo sur le sujet. « Notre intervention sur la thématique « Paix et sécurité » s'inscrit dans la longue tradition du Togo, pays épris de paix, confronté à la recrudescence des

attaques terroristes et actes de grande criminalité dans les pays du Golfe de Guinée.

Cette situation, sources d'instabilité socio-politique, économique et d'insécurité alimentaire, oblige nos Etats à rechercher les voies et moyens permettant d'endiguer ces fléaux, non seulement par des solutions militaires concertées mais également par le renforcement de la confiance et de la cohésion nationale », a indiqué Yawa Djigbodi Tsègan, Présidente de l'Assemblée nationale. Pour le Togo, les défis économique et social ne peuvent être relevés sur le continent sans la paix et la sécurité. Par ailleurs, la Présidente de l'Assemblée nationale a exhorté les partenaires à s'inscrire dans une démarche commune pour des actions coordonnées en faveur de la paix et de la sécurité.

« Pour sa part, le gouvernement du Togo, sous l'impulsion du Président de la République, a anticipé ces actions à travers plusieurs axes notamment

l'amélioration du dispositif militaire et des capacités opérationnelles des Forces de défenses et de sécurité ainsi que l'adaptation de la législation relative à la sécurité intérieure. D'autres actions ont été prises, ayant pour finalité le renforcement de l'inclusion et de l'harmonie sociale, ainsi que la création d'emplois pour notre jeunesse en s'appuyant sur les forces de l'économie avec une forte participation du secteur privé. Au plan multilatéral, l'impératif d'une solidarité internationale en faveur de la promotion de la paix et de la sécurité reste un prérequis. A cet égard, nous saluons d'une part les initiatives du Japon notamment la « nouvelle approche à la paix et à la stabilité en Afrique » et d'autre part, les diverses initiatives régionales de sécurité collective, telles que l'Initiative d'Accra et la Zone pilote maritime E de la CEDEAO dont le Togo est partie prenante. Nous en appelons à plus de mobilisation de nos Etats et réitérons notre invitation aux

partenaires pour davantage d'actions coordonnées en faveur de la paix et de la sécurité », a-t-elle lancé.

Cet appel vient soutenir et conforter la position de la commission de l'Union africaine sur le sujet. Son président Moussa Fakhri, a plaidé à son tour pour qu'un financement conséquent soit accordé à la paix et à la sécurité sur le continent. Il en appelle à la Banque mondiale, le PNUD, le FMI, l'UE et les partenaires bilatéraux à intégrer cette préoccupation dans leurs nouvelles approches de partenariat avec l'Afrique, pour un développement inclusif, stable et durable du continent.

Ces dernières années, beaucoup de pays africains sont touchés par le terrorisme et l'extrémisme violent. Aussi bien dans le sahel, le bassin du lac Tchad ou la corne de l'Afrique, ou encore les grands lacs et le golfe de guinée, Le phénomène est préoccupant. Aucune région ne semble être à l'abri. Une réponse globale et coordonnée s'impose pour mieux faire face à ces fléaux qui sapent les efforts de développement sur le continent.

PHARMACIES DE GARDE PÉRIODE DU 29 AOÛT AU 05 SEPT. 2022

Pollution plastique

CE QUE LE TOGO FAIT EN MATIÈRE DE LUTTE



Les sachets plastiques sont responsables de la pollution de l'environnement. Mais encore, ils nuisent à la santé humaine. Le gouvernement togolais est déterminé à préserver le bien-être de la population à travers son cadre de vie, par des actions concrètes.

En 2011, ont été fixées par un décret les modalités de gestion de la production, de l'importation, de la distribution, de la commercialisation, de l'usage, de la collecte et du recyclage des sachets et emballages plastiques dans le pays. Dès lors, la production, la distribution et la commercialisation des sachets et emballages plastiques non biodégradables sont interdites.

Sensibilisation

Outre le décret qui motive la population à abandonner l'usage des plastiques, d'autres mesures en masse ont suivi. En avril 2022, l'opération "Mon Togo sans déchets plastiques" a été lancée. Son but est de sensibiliser les populations aux valeurs civiques et de promotion de cohésion sociale à travers des opérations de salubrité publique et d'assainissement, associant pratique sportive au ramassage des déchets plastiques.

En phase pilote pour l'instant dans la préfecture de Kpendjal au nord du pays, l'initiative a permis de sensibiliser plus de 900 jeunes, hommes et femmes sur les valeurs civiques à adopter, la cohésion sociale et le développement des comportements éco-citoyens. A la fin de l'opération, prévue pour s'étendre aux autres régions, 1,5 tonne de déchets plastiques ont été collectés.

Des quartiers propres

Par ailleurs, il existe une autre opération de salubrité dénommée "Samedi propre" à laquelle les populations ont adhéré depuis sa mise en œuvre. Lancée par l'Agence nationale d'appui au développement à la base (Anadeb) il y a des années, elle rend les quartiers propres. En 2021, 21 500 personnes ont été mobilisées, 750 quartiers de 39 villes ont été assainis sur le territoire.

Investissement et engagement

L'opérationnalisation du Centre d'enfouissement d'Aképe (CET) permet l'évacuation des déchets ménagers collectés dans le Grand Lomé. Construit sur une superficie de 200 hectares dont 80 pour ses différentes installations, le centre reçoit 250 000 tonnes de déchets par an.

Il traite plus de 20 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés et enfouit près d'un million de déchets. Il existe d'autres actions non moindres et aussi utiles qui contribuent à la lutte contre la pollution plastique : installation des dépotoirs mobiles, balayage des rues de Lomé...

PHARMACIE BON PASTEUR

☎91 43 44 84 44
Av. de la libération, en face de Brother Home

PHARMACIE HANOUCOPE

☎96 80 09 26
Avenue de la Nouvelle Marche, Immeuble Radio Kanal FM

PHARMACIE AKOFA

☎22 21 00 97
Av. Maman N'Danida Amoutivé

PHARMACIE CRISTAL

☎97 07 12 32
Boulevard Houphët-Boigny

PHARMACIE OCAM

☎97 07 12 32
Rue de l'ENTENTE

PHARMACIE PORT

☎70 41 54 53
Face Hôtel Sarakawa

PHARMACIE MAIRIE

☎22 21 26 39
Face Mairie

PHARMACIE SOURCE DE VIE

☎90 88 25 82
Face Collège Protestant

PHARMACIE CAMPUS

☎93 38 08 84
Adéwi

PHARMACIE EMMANUEL

☎90 09 94 03
637, Av. Duisburg Face MIVIP Kodjoviakopé

PHARMACIE N.D. DE LA TRINITE

☎98 46 50 88
Sise au 20 boulevard de la Paix à Super Taco

PHARMACIE FOREVER

☎91 00 29 17
Tokoin Forever, Face Garage Central Administratif

PHARMACIE PAIX

☎96 80 09 49
Résidence du Benin

PHARMACIE SANTA MADONNA

☎70 01 03 03
Kégué, face maison Kader Coubadja & Eglise catholique Ste Thérèse

PHARMACIE RAOUDHA

☎91 61 33 32
Située au 4495 Boulevard Zio Hédzranawoe, derrière TOGO 2000

PHARMACIE BIEN ETRE

☎70 54 29 07
100, bd du haho, hedzranawoe, à côté de la station d'essence total

PHARMACIE FIDELIA

☎22 71 95 95
Bè-Kpota, Route d'Attigou, près de l'hôtel "LE REFERENTIEL"

PHARMACIE SARAH

☎70 42 69 02
Près du centre de santé d'Adakpamé

PHARMACIE BETHEL

☎91 86 29 87
Rte d'Adidogomé

PHARMACIE DES ECOLES

☎96 80 09 14
Face Lycée Technique Adidogomé et près du CEG, Route de Kpalimé

PHARMACIE HOSANNA

☎97 77 69 59
Carrefour Sagbado-Sémékonawo, en face de la station service SANOL

PHARMACIE MAGNIFICAT

☎70 44 51 59
Aflao Sagbado Yokoè, Rue de la Pampa à 100 m du Palais Royal de Yokoè

PHARMACIE EL-NISSI

☎99 73 39 32
Rte Lomé-Kpalimé, carrefour Apédokoè-Gbomamé à 200 m de la station total d'Apédokoè

PHARMACIE EL-SHADAI

☎96 80 09 10
Face Ecole Théologie ESTAO

PHARMACIE MATHILDA

☎22 51 15 34
Route PATASSE - Lomégan - ODEF

PHARMACIE ENOULI

☎22 25 90 68
Station d'Agbalépédogan

PHARMACIE LE GALIEN

☎96 80 09 21
Rue Pavée d'Adidoadin

PHARMACIE DES ROSES

☎70 42 37 72
Quartier Vakpossito, en face de l'entreprise de l'Union

PHARMACIE VOLONTAS DEI

☎70 42 23 60
Quartier Avédji, Carrefour "SUN CITY", face à l'ancien bar Sun City

PHARMACIE BETANIA

☎96 80 10 11
Rue Sito, Totsi-Glenkomé non loin de la salle des Témoins de Jéhovah

PHARMACIE EL-SHAMMAH

☎70 43 25 85
Sise à Amadahomé à

côté de la Maison des Jeunes
PHARMACIE NOTRE DAME DE LOURDES

☎96 80 10 19
Agoè Anomé, carrefour "Deux lions" près de l'église des Assemblées de Dieu

PHARMACIE LE ROCHER

☎92 30 06 56
Agoè zongo, sur la route national N°1, près du terrain de jeu de golf

PHARMACIE LA GRÂCE

☎90 56 16 81
Près de l'Auberge Sahara avant la Station SUN AGIP Agoè

PHARMACIE EXCELLENCE

☎93 27 95 54
Agoè Démakpoé Voie CEDEAO

PHARMACIE VITAS

☎22 25 63 43
Située à Agoè Assiyéyé du côté ouest

PHARMACIE A DIEU LA GLOIRE

☎93 26 36 00
A 200m du marché de Légbassito, sur le grand contournement, voie de Madikpéto

PHARMACIE SATIS

☎70 44 85 17
Près du CEG Koshigan, Agoè-Logopé, Rue de 50m

PHARMACIE LA BARAKA

☎90 17 49 28
Agoè LOGOPE, non loin de l'ECOLE LA BRUYERE A PROXIMITE DU CAMP GP

PHARMACIE REGINA PACIS

☎70 45 98 58
Adétikopé, Rte National N°1 près du bar Sous l'Antenne

PHARMACIE ZOSSIME

☎99 99 80 75
Zossimé, sur la route de Sanguéra près du marché de Zossimé

PHARMACIE ST PHILIPPE

☎90 67 33 24
Sanguéra, Route Lomé Kpalimé près de la Station service OANDO

PHARMACIE NELLY'S

☎92 01 11 00
Klémé Agbokpanou, non loin du château d'eau, sur la voie de Ségbé à Sanguéra

PHARMACIE BAGUIDA

☎70 42 47 77
Face CMS de Baguida

PHARMACIE AVEPOZO

☎22 27 04 86
A côté de la place publique d'Avépozo

OTR OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES

Encore plus proche de VOUS !!!

UNE NOUVELLE **DIVISION DU CADASTRE À TSEVIE-DAVIE** NON LOIN DU PÉAGE

pour les dossiers des préfectures de **Zio**, de **l'Avé**, de **Yoto**, de **Vo** et du **Bas-Mono**

☎92 69 30 47
☎79 70 51 10

OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES | CANAL OTR | FEDERES POUR SADR

Pour vos annonces et publicités, contactez-nous au 90 26 15 54

Le Messenger, Votre journal préféré dans les kiosques tous les mercredis

Récépissé N° 259 / 21 / 12 / 04 / HAAC
Maison de la presse, casier N° 61

Directeur de Publication
Tchaboré Bouraïma
Contact: 90 04 71 59
E-mail: tchaboremessenger@yahoo.fr

TOUS À L'ÉCOLE

La rentrée sera *light*



Jusqu'à

4 MOIS*
de salaire

Réponse en
24H*

*Offre soumise à conditions



BANK OF AFRICA

BMCE GROUP 

www.boatogo.com

Troubles sociopolitiques de 2005

LES ORPHELINS DES VICTIMES VONT BÉNÉFICIER D'UNE AIDE DE L'ETAT PENDANT 5 ANS

Le Haut-Commissariat à la Réconciliation et au Renforcement de l'Unité Nationale (HCRRUN), a officiellement lancé, lundi 29 août 2022 à Lomé, un programme d'aide financière de l'Etat destiné aux enfants des personnes qui sont aujourd'hui décédées suite aux violences sociopolitiques de 2005 au Togo.



Dénoté : « bourses d'études », ce programme qui s'inscrit dans le cadre du processus d'indemnisation entamé depuis 2017, prend en

compte pour sa première expérience, cent (100) enfants recensés sur l'ensemble du territoire national. Ceux-ci bénéficieront sur une période de cinq (5) ans,

d'une allocation annuelle de 21000 FCFA.

« (...) C'est sans doute pour atténuer les souffrances des familles concernées que, la CVJR a suggéré au gouvernement un mécanisme à travers la recommandation n°49 dans laquelle il est écrit : « La Commission propose l'octroi de bourses d'études aux enfants directement victimes de ces violences : l'octroi d'une aide annuelle à la scolarisation payable pendant cinq ans aux enfants des victimes directes. La jouissance de ces bourses et aides à la scolarisation devra intervenir exclusivement dans le cadre de structures publiques d'éducation », a rappelé la Présidente du HCRRUN dans son discours de lancement.

D'après Mme Awa Nana Daboya, avant ce lancement, son institution a entrepris en amont un travail d'identification des enfants susceptibles d'être élus au programme de réparation.

Ce travail, poursuit-elle, a été réalisé dans le cadre d'une enquête préliminaire minutieuse

menée par des équipes composées d'Huissiers de Justice et d'agents du HCRRUN.

« Le but assigné à cette enquête préliminaire qui a couvert tout le territoire national était de localiser ces enfants, de déterminer leur statut de victime et/ou l'effectivité de leurs liens parentaux avec les victimes directes décédées afin de permettre d'établir de façon formelle leur éligibilité à la recommandation n°49 de la CVJR. La cartographie des dossiers des enfants retenus (55 filles et 45 garçons) pour cette première expérience montre que si certains sont des élèves ou des étudiants, d'autres ont embrassé les métiers pratiques tels que la menuiserie, la tapisserie, la couture, la plomberie, etc. Au sein de cette deuxième catégorie d'enfants, certains sont en apprentissage tandis que d'autres ont terminé et sont à la recherche de moyens pour installer leurs ateliers », a expliqué Mme Awa Nana Daboya.

Ainsi, pour une réparation équitable, le HCRRUN a décidé d'étendre cette aide de l'Etat aux

enfants des victimes décédées qui ont, pour des diverses raisons, interrompu la scolarité et opté pour un métier.

Pour la Présidente de l'institution, ce programme qui vient d'être lancé suivant les orientations données par Chef de l'Etat, vise à diminuer les charges financières et à contribuer efficacement à l'éducation et à la formation de ces enfants.

« En début de chaque année scolaire, nous allons faire l'effort, ce, pendant cinq ans pour prendre en charge les enfants des victimes décédées des événements de 2005 », a-t-elle laissé entendre.

Il faut noter que les responsables du HCRRUN avaient à leurs côtés lors de ce lancement, le Préfet d'Agoè-Nyivé, Awaté Hodabalo et l'ancien Premier ministre, Joseph Kokou Koffigoh, conseiller spécial du HCRRUN, qui ont tour à tour, invité les tuteurs des bénéficiaires à poursuivre leur rôle de premier éducateur afin d'assurer un avenir radieux aux enfants.

Source : www.afreepress.tg

TYPE D'HABITATION	TARIF ANNUEL
Appartement à trois (03) pièces et plus	9 000 francs CFA
Villa ou concession individuelle	30 000 francs CFA
Etage à un (01) niveau	40 000 francs CFA
Etage à deux (02) niveaux	75 000 francs CFA
Etage à plus de deux (02) niveaux	100 000 francs CFA
Etage sur une superficie supérieure à 600 m ²	100 000 francs CFA

4. COMMENT PAYER LA TAXE D'HABITATION ?

Les personnes qui doivent payer la Taxe d'Habitation sont tenues de souscrire une déclaration sur un imprimé conforme au modèle prescrit par l'Administration fiscale auprès des services des impôts de leur lieu de résidence dans les deux (02) mois de l'entrée de la jouissance desdits locaux.

Le paiement de la Taxe d'Habitation se fait par moitié (à 50%) dans les quinze (15) premiers jours de chaque semestre c'est-à-dire du 1^{er} au 15 janvier pour le premier semestre et du 1^{er} au 15 juillet pour le second.

L'imprimé de déclaration est disponible sur le www.otr.tg

Disons tous OUI à la Taxe d'Habitation pour le développement de nos Collectivités !!!

**LA TAXE
D'HABITATION**
Art CGI et LFP
288 à 297

OTR
OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg



ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE LOMÉ

Un Pôle d'excellence en genie
des technologies émergentes

**LICENCE-MASTER
DOCTORAT**
SCIENCE DE L'INGÉNIERIE

GÉNIE

- ÉLECTRIQUE
- INDUSTRIEL
- MÉCANIQUE
- DE L'AÉRONAUTIQUE
- CIVIL
- DES PROCÉDÉS
- INFORMATIQUE



Ecole Polytechnique de Lomé

RENTREE ACADEMIQUE 2022-2023

CANDIDATURE : univ-lome.tg

Contact: 01BP 1515 Lomé 01- TOGO +228 22 25 33 29

epl_ul@univ-lome.tg



Université
de Lomé

ÉCOLE POLYTECHNIQUE
DE LOMÉ (EPL)

RENTREE ACADEMIQUE 2022 - 2023

LICENCE - MASTER - DOCTORAT

Bourse d'études d'un semestre à l'étranger

CANDIDATURE : univ-lome.tg

Contact: 01 BP 1515 Lomé 01 - TOGO +228 22 25 33 29

epl_ul@univ-lome.tg

Ecole Polytechnique de Lomé



LICENCE - MASTER

DOCTORAT

CO-DIPLÔME

